

CANDIDATER EN LIGNE

Dès 2019, les **agriculteurs et forestiers** pourront désormais **candidater** à l'acquisition de biens fonciers mis en vente par la SAFER de manière **dématérialisée**.

La SAFER a fait évoluer son site Internet pour le rendre plus intuitif et mieux communiquer avec les candidats à l'acquisition de biens fonciers, tout au long de la procédure de candidature.

Ces derniers peuvent ainsi **visualiser et géolocaliser** les **offres foncières publiées**, demander à **recevoir une fiche descriptive des biens** mentionnant les conditions de la vente par mail et **confirmer** dans un deuxième temps leur **candidature en ligne**.

Ils devront pour ce faire déclarer un projet agricole, forestier ou liés au développement rural. Pour les projets agricoles, trois cas pourront être détaillés :

- porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture,
- agriculteurs déjà exploitant,
- bailleurs souhaitant louer les biens à un agriculteur ou à un porteur de projet souhaitant s'installer.

Cette nouvelle procédure renforce la **transparence des actions de la SAFER**, **facilite l'accès à ses publicités foncières** et la **saisine des dossiers** pour les candidats souhaitant confirmer leur intérêt.

LE MOT DU PRESIDENT DE LA SAFER



« Les agriculteurs franciliens s'adaptent de plus en plus aux nouvelles technologies informatiques, à l'instar du logiciel Mes Parcelles et il est aujourd'hui indispensable de leur donner un accès internet aux offres foncières de la SAFER et de « télécandidater » »

LES ETAPES POUR CANDIDATER EN LIGNE



Pour toute question liée à ce nouveau service, vous pouvez contacter la **Direction de l'Action foncière** au 01 42 65 42 65.